

Complément conseiller funéraire en présentiel

Certificateur : ministère de l'Intérieur et des outre-mer – 11001401600015.

RNCP36840.

Date de publication : 16/09/2022.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36840/>

Ce complément de formation est réalisable uniquement si vous avez déjà le diplôme de maître de cérémonie. Il s'agit d'une évolution professionnelle dans le secteur funéraire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Selon les termes de l'article D. 2223-55-2 du code général des collectivités territoriales, le conseiller funéraire est la personne chargée de déterminer directement avec les familles l'organisation et les conditions de la prestation funéraire. Pour exercer, un conseiller funéraire (et assimilé) doit être titulaire du diplôme national instauré par le ministère de l'Intérieur et délivré par un organisme de formation. Les professionnels disposent d'un délai de 12 mois à compter de la date de conclusion de leur contrat de travail ou de leur nomination pour obtenir ce diplôme. L'obtention du diplôme constitue par ailleurs l'une des conditions de délivrance de l'habilitation préfectorale à leur employeur (entreprise, régie ou association) pour exercer les missions du service extérieur des pompes funèbres (L. 2223-19 du CGCT).

COMPÉTENCES DE LA FORMATION

- Recevoir et renseigner les familles pour toute question relative à l'activité funéraire, les prestations et fournitures nécessaires aux obsèques dans le respect de leur deuil et des volontés du défunt ;
- Déterminer avec la famille les conditions financières et techniques de la prestation, présenter des produits dans le cadre d'un conseil et/ ou d'une vente ;
- Faire preuve de maîtrise de soi dans des situations difficiles ;
- Cordonner et encadrer une équipe, notamment en faisant le lien avec le maître de cérémonie ;
- Renseigner les formulaires relatifs aux déclarations de décès, et de manière générale collaborer efficacement avec le service de l'état civil d'une commune, son service funéraire et des cimetières ;
- Appliquer les procédures relatives aux inhumations, exhumations et crémations ;
- Contrôler la fiabilité du dossier et des éléments de facturation, la conformité des documents administratifs, titres de concession et autorisations diverses ;
- Saisir les devis, bons de commande et factures ;
- Exercer, le cas échéant, les fonctions du maître de cérémonie.

Date création : 05/01/2026 v3

Siège social et centre de formation : 493 rue Franklin D. Roosevelt, 62400 Béthune

Tél. 09.81.71.61.11 - tremplinformation.bethune@gmail.com

Siret : 882572605 00021 RCS Arras - Code APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 32 62 03416 62 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE

DURÉE ET PRIX DE LA FORMATION

70 heures de théorie au centre ; stage obligatoire en entreprise de 140 heures.

1250,00 euros HT / 1500,00 euros TTC.

Non éligible au CPF.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les cours sont dispensés par une formatrice habilitée dans le secteur funéraire. Les cours sont interactifs et vous permettent un ancrage mémoriel et visuel, projeté sur un écran de télévision afin de vous faciliter la prise de note. Un résumé est remis à l'apprenant dès qu'une unité de cours est achevée, lui permettant d'avoir un support papier lors des révisions en plus des prises de note. Des mises en situations réelles et des exercices sont mis en place tout au long de la théorie pour évaluer les connaissances de l'apprenant.

PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITE 3 : législation et réglementation funéraire (25H)

UNITE 8 : connaissances administratives générales (18H)

UNITE 9 : réglementation commerciale (25H)

UNITE ANNEXE : la thanatopraxie (1H)

UNITE ANNEXE : le funérarium (1H)

PROFIL RECHERCHÉ

Avoir le permis B conseillé).

Savoir parler français, avoir une bonne élocution et du vocabulaire.

Aptitude au port de charges lourdes.

Savoir gérer ses émotions.

NIVEAU REQUIS

Avoir le diplôme de maître de cérémonie.

La formation est ouverte à tout public majeur.

DÉBOUCHÉS DANS LE FUNERAIRE

Le conseiller funéraire a la capacité d'effectuer les métiers de porteur chauffeur, de maître de cérémonie et de conseiller funéraire.

MODALITÉS D'EVALUATION

Les modalités d'évaluation sont fixées par l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires. Elles comprennent :

- Une évaluation écrite de la formation pratique du candidat transmis par la structure d'accueil de l'évaluation à l'organisme de formation ;

Date création : 05/01/2026 v3

Siège social et centre de formation : 493 rue Franklin D. Roosevelt, 62400 Béthune

Tél. 09.81.71.61.11 - tremplinformation.bethune@gmail.com

Siret : 882572605 00021 RCS Arras - Code APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 32 62 03416 62 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE

Tremplin Formation

Les métiers du funéraire



- Un nombre minimum d'activités à valider durant la formation pratique ;
- Un examen théorique comprenant une épreuve écrite de 80 questions (QCM) à répondre en 40 minutes où il faut avoir minimum 12/20, cela correspond à 50% de la note finale. Une épreuve orale de 20 minutes (entretien individuel) où il faut avoir minimum 7/20 (mis en vigueur le 01 janvier 2026), cela correspond à 30% de la note finale, sur la base d'un rapport de stage rédigé par le candidat à l'issue de sa formation pratique. Ce rapport de stage compte pour 20% de la note.
- Le jury sera composé de quatre personnes choisies par l'organisme de formation sur la base des listes, fixées par le préfet, de personnes habilitées pour ces fonctions (articles D. 2223-55-6 et suivants du code général des collectivités territoriales)



Date création : 05/01/2026 v3

Siège social et centre de formation : 493 rue Franklin D. Roosevelt, 62400 Béthune

Tél. 09.81.71.61.11 - tremplinformation.bethune@gmail.com

Siret : 882572605 00021 RCS Arras - Code APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 32 62 03416 62 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE